Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20220317-DM20220316_21-DE Date de télétransmission : 17/03/2022

Date de télétransmission : 17/03/2022 Date de réception préfecture : 17/03/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44 Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 44 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARDRANDRIAN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Christine MARTIN
Madame Océane CHARRET-GODARD

Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD

Membres absents:

Monsieur Jean-François DODET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET DE
LOISY
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

onsieur Jean DÜBUET Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY

DM20220316_21 N°21 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Politiques contractuelles - Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) - Subvention 2022 pour le financement d'un 6ème poste de travailleur social pour l'action ACOR Grand Dijon

Depuis de nombreuses années, l'association Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) porte, sur Dijon d'abord, sur plusieurs communes de la Métropole désormais, l'action ACOR Grand Dijon, service d'intervention sociale spécialisée dans la prise en charge de situations complexes, outil de remédiation sociale permettant le retour des bénéficiaires à leur service social ou une réorientation vers un service spécialisé.

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Dijon Métropole a conventionné en 2020 et 2021 avec l'État, autour d'un certain nombre d'objectifs concourant à cette ambition.

Ainsi, trois axes principaux ont été investis :

- 1 Actions destinées aux jeunes ;
- 2 Actions concernant le logement;
- 3 Actions visant à renforcer la réponse au public en matière d'accès aux droits et à travers l'évolution des postures professionnelles.

Pour ces trois axes, des engagements ont été élaborés, chaque année, conjointement avec l'État.

A travers la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté du 8 novembre 2021, l'État s'est engagé à apporter son soutien financier à Dijon Métropole, à hauteur de 356 000 €, pour la réalisation d'actions à décliner à partir de 13 engagements conjoints.

Dans ce cadre, Dijon Métropole et l'État ont décidé, au titre du volet logement, de poursuivre le financement prévu en 2020 d'un 6ème poste de travailleur social, porté par la SDAT, avec les objectifs suivants :

- résorber la liste d'attente du dispositif ACOR Grand Dijon ;
- réduire sensiblement le ratio : nombre de personnes accompagnées/travailleur social, pour optimiser les prises en charges ;
- évaluer l'opportunité de pérenniser ce poste supplémentaire.

Au vu des résultats encourageants (fin de la liste d'attente permettant une prise en charge sans délai) et compte tenu du cadre intercommunal de ce projet, Dijon Métropole propose de verser à la SDAT, pour l'année 2022, une subvention de 69 240 € pour la mise en place d'un 6ème poste de travailleur social dans le cadre du dispositif ACOR Grand Dijon. Ce soutien financier correspond à l'engagement pris dans les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté 2020 et 2021.

Le Bureau, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 de 69 240 € à la SDAT pour le financement d'un 6ème poste de travailleur social ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Scrutin Pour: 33 Abstention: 0

DM20220316_21 N°21 - 2/3

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

DM20220316_21 N°21 - 3/3